

**Par courriel<sup>1</sup> seulement**

Le 29 avril 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2019-060  
Votre dossier : R-4058-2018  
Notre dossier : R055967 YF

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
[frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)

---

Chère consœur,

La Régie de l'énergie, à sa décision D-2019-060 (paragraphe 218), demande à Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), de déposer une étude de balisage concernant la rémunération globale de l'entreprise et ce, au plus tard le 30 avril 2021.

Le Transporteur demande le report de la date de dépôt de cette étude au 18 juin 2021 car des communications internes demeurent à accomplir en amont de ce dépôt.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette  
/jg

---

<sup>1</sup> Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.